

L'ajournement

qui convient, mais je ne préciserai pas le processus à suivre parce que je n'en ai pas le temps.

En vertu du mandat que lui confieraient les trois gouvernements, la commission recevrait les demandes d'enquête de la part des gouvernements sur des questions d'intérêt pour les trois pays et présenterait ses rapports en conséquence. Dans son rôle de surveillance des enjeux environnementaux, cette commission devrait accorder une attention particulière aux espèces migratoires et à la protection des ressources naturelles transfrontalières.

Enfin c'est probablement sur ce point que nos avis diffèrent, j'estime que cette commission devrait absolument détenir des pouvoirs et ne pas être limitée à un rôle de surveillance.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, avant tout, je veux répéter la question qui avait été posée au ministre. Elle avait été énoncée comme ceci: «Le gouvernement s'engagera-t-il inconditionnellement à ce que la commission nord-américaine de l'environnement qui a été proposée ait les pouvoirs nécessaires pour appliquer les lois et les normes environnementales?»

Les trois gouvernements négocient encore les fonctions qui seraient attribuées à la commission. À la première rencontre trilatérale, le Canada a présenté des propositions qu'il avait mises au point en consultation avec les gouvernements provinciaux, les organisations non gouvernementales et certains éléments du secteur privé, dont des représentants du monde des affaires et des syndicats.

Nous partons du point de vue que la commission nord-américaine de l'environnement devrait renforcer la coopération trilatérale et faciliter l'élaboration et l'application de règles de protection de l'environnement. Notre but est de favoriser une plus grande conformité entre les règles et les normes environnementales des différents pays.

Nous voulons aussi être sûrs que les lois et les règlements du Canada touchant l'environnement seront appliqués. Nous voulons une commission qui respecte la souveraineté de chaque partie intéressée et qui peut donner des garanties fermes que les lois sur l'environnement en vigueur dans chaque pays seront appliquées, et même améliorées avec le temps.

Ce serait une erreur d'avoir recours aux sanctions commerciales pour assurer l'application des normes environnementales. Cela pourrait porter un dur coup aux relations commerciales et aux intérêts économiques du Canada.

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le 7 décembre dernier j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture concernant la réduction des subventions pour les producteurs de lait au Canada. Celle-ci n'était pas très élevée mais elle a soulevé, avec raison, la colère de beaucoup d'agriculteurs, surtout parmi les producteurs de lait au Canada parce que, depuis quelques années, ils ont vécu de grandes inquiétudes suite au rapport Dunkel et aux négociations du GATT. Quand ils ont vu cette réduction, cela a créé de l'anxiété, et je les comprends.

On sait que les producteurs de lait sont très conscients du fait que le système de quotas, qui est le fondement même de l'industrie laitière au Canada, est en train d'être touché. Non seulement les subventions ont-elles été réduites, mais le problème que l'on retrouve maintenant, lorsqu'on lit des articles, c'est que l'on parle de trouver une nouvelle façon de quantifier les quotas au Canada.

Évidemment, les quotas sont extrêmement importants car ceux-ci déterminent véritablement la valeur d'une ferme. C'est sûr que les bâtiments et la terre ont une valeur, mais, sans les quotas, la valeur est considérablement affectée. Donc, vu cette réduction de subventions, on voudrait maintenant avoir une réponse à cette question vitale et essentielle: Est-ce que le gouvernement va toujours défendre et maintenir les contingents quant à la production de lait? Il est absolument nécessaire que nos producteurs laitiers soient assurés que le système de quotas ne soit jamais dévalorisé et qu'il soit toujours maintenu, qu'ils soient toujours assurés d'un certain prix et qu'ils ne soient pas obligés, chaque année, de subir une réduction de leurs subventions. On sait que l'industrie laitière est très efficace dans notre pays; peu importe les critiques qu'on en fasse, la preuve en fut faite par le passé.

Donc, en conclusion, la question que les producteurs de lait se posent, c'est si le système de quotas, dont on a bénéficié depuis des années et des années au Canada, va rester tel quel. En outre, ils souhaitent qu'aucun changement n'y sera apporté sans une consultation très restreinte avec les producteurs de lait du Canada?

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à une question qui a été posée en cette Chambre le 7 décembre dernier par l'honorable député de Gatineau—La Lièvre concernant la réduction de la subvention au secteur laitier.

Dans son exposé économique du 2 décembre 1992, vous vous rappellerez que le ministre des Finances a déclaré que dans l'effort du gouvernement pour contrô-